



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

NORMANDIE

Renouvellement du partenariat
Labellisation ECO
DEFIS

Version du 23/01/2023

Avec
le réseau des ,
l'Artisanat normand a de **l'avenir**

Présentation de l'opération « Eco-défis »

Cette opération a pour objectif de mobiliser, autour de la question environnementale, les entreprises artisanales du territoire de Flers Agglo. Il sera ainsi proposé aux artisans de relever au moins **trois défis** environnementaux parmi les thématiques suivantes :

- Démarche et consommation responsable
- Energie
- Eau
- Gaz à effet de serre - Air – Bruit
- Gestion des déchets
- Mobilité – déplacements – Transports

Les 3 défis sélectionnés devront être choisis dans 2 thématiques différentes au moins. Un nouveau défi devra impérativement être réalisé dans une période récente de 3 mois. A l'issue de cette période, et sur présentation de justificatifs, le label « Eco-défis » sera délivré à l'entreprise en fonction de la bonne réalisation de leurs défis.

Eco-défis est un label et une marque dont les chambres consulaires du Val-de-Marne sont les créateurs (CCI et CMA). Le dispositif Eco-défis répond à une procédure qui en garantit le fonctionnement et l'intérêt.

En 2022, 31 entreprises ont obtenu le label « Eco-Défis ».

Dans le cadre de ce partenariat, la CMA Normandie propose de :

- Assurer le suivi des entreprises labellisées et les mobiliser pour relever 1 nouveau défi.
- Labelliser de nouvelles entreprises sur le territoire Flers Agglo,
- Assurer le travail auprès des entreprises,
- Co-organiser et co-animer avec Flers Agglo le comité de pilotage « Eco-défis ».

Il est proposé à Flers Agglo de :

- Assurer la communication de l'opération et adapter les supports de promotion de l'opération Eco-défis,
- Co-organiser et co-animer les réunions du comité de pilotage.

Durée de la convention de partenariat

Le partenariat est proposé pour une durée de 12 mois, du 1/01/2023 au 31/12/2023 avec reconduction tacite sur les années 2024 et 2025.

Flers Agglo pourra néanmoins, dénoncer la convention, avant le 15 novembre de chaque période annuelle.

Droit d'utilisation de la marque « Eco-défis»

La marque attachée au dispositif et créée par la CCIP 94 et la CMA Val-de-Marne à cet effet est :

« ECO-DEFIS »

La marque semi-figurative, sous forme de logo « Eco-défis » a été déposée par la CCIP 94 le 20 février 2012 et porte le numéro d'enregistrement suivant : n° 12 / 3 898 799.

Toute autre utilisation de la marque concédée, non prévue dans le partenariat, ne pourra être effectuée sans un accord préalable de la CMA Normandie.

Calendrier prévisionnel du projet

Période	Actions mises en place
Année 2023	Cadrage et adaptation de l'opération aux attentes de Flers Agglo : <ul style="list-style-type: none"> • Nouveaux défis retenus • Activités ciblées Territoires ciblés Prospections terrain Accompagnement et conseil auprès des entreprises engagées Suivi des 31 entreprises labellisées avec la mise en place de 1 nouveau défi Labellisation de 30 nouvelles entreprises sur Flers Agglo Bilan de l'opération

Objectifs chiffrés

L'objectif de ce partenariat est de labelliser annuellement **30 nouvelles entreprises** sur le territoire de Flers Agglo et de suivre sur une période d'un an les entreprises labellisées l'année précédente.

Le Comité de pilotage

Afin d'assurer la mise en place et le suivi de l'opération, les partenaires peuvent mettre en place un comité de pilotage qui se réunira selon les besoins afin de :

- Valider les outils utilisés, les activités et territoires ciblés ainsi que les défis à relever,
- Suivre la mise en œuvre du dispositif,
- Présenter les entreprises labellisées,
- Faire un bilan de l'opération.

Communication auprès des artisans

La CMA Normandie propose de :

- rédiger le dossier de labellisation à l'opération « Eco-défis » (explication du dispositif, liste des défis, bulletin d'engagement),
- participer à l'élaboration des outils de communication,
- réaliser la prospection terrain,
- assurer le suivi des 31 entreprises labellisées et les engager sur 1 nouveau défi,
- engager dans la démarche et labelliser 30 nouvelles entreprises sur l'année 2023.

Il est proposé à Flers Agglo de :

- faire la promotion de l'opération Eco-défis,
- participer à l'élaboration des outils de communication,
- remettre aux entreprises labellisées un « Kit Communication » ECO DEFIS permettant de mettre en valeur leur démarche (Diplômes, Flyers, Affiches, Stickers ...).

Accompagnement des entreprises engagées

La CMA Normandie propose de :

- Réaliser un diagnostic passant en revue les pratiques de l'entreprise, les impacts environnementaux et les actions et défis déjà relevés.
- Accompagner les artisans pour le choix et la réalisation des nouveaux défis : il s'agit de conseiller les entreprises dans la mise en place de ces défis. Un dossier de labellisation à compléter est prévu pour cette étape.
- Assurer un ou plusieurs rendez-vous d'accompagnement complétés de points intermédiaires à distance permettant à chaque entreprise de recevoir et de mettre en œuvre les préconisations délivrées par le conseiller de la CMA Normandie.
- Participer avec Flers Agglo à la remise du label Eco Défis lorsque l'entreprise a transmis les justificatifs prouvant que les défis choisis sont relevés.

Il est proposé à Flers Agglo de :

- Assurer les actions de communication pour promouvoir l'opération auprès des entreprises (publicité presse, BD, journal municipal, ...) et prévoir un « Kit Communication » pour les entreprises labellisées,
- Participer avec la CMA Normandie à la remise du label Eco Défis lorsque l'entreprise a transmis les justificatifs prouvant que les défis choisis sont relevés,
- Valoriser et mentionner les entreprises engagées dans la démarche. Si Flers Agglo le souhaite, une cérémonie officielle de remise des labels pourra être organisée en fin de labellisation pour valoriser les entreprises engagées dans l'opération.

Bilan

Un bilan sera réalisé par les partenaires à l'issue de l'opération de labellisation. Il comprendra une synthèse quantitative et qualitative des différentes actions menées. Il permettra de mesurer les résultats en termes de prospection, d'engagements et de labellisation, mais également d'évaluer l'attractivité de chacun des défis ainsi que leur intérêt par type d'activité.

Ce bilan pourra être présenté à l'occasion d'un Comité de pilotage prévu avant le 31 octobre de chaque période annuelle.

Budget

Rappel objectif partenariat = **suivi des 31 entreprises labellisées en 2022** et déploiement de l'action pour **30 nouvelles entreprises labélisées**

Cout Agent CMA / Heure = **70 €**

Cout Agent CMA / Jour = **525 €** (7,5 heures x 70 €)

- Accompagnement individuel des entreprises :

Le temps estimé par entreprise pour la labélisation ECO DEFIS est de **1 jour / entreprise, soit 30 jours pour 30 entreprises labellisées** et comprend les missions suivantes :

- La prospection téléphonique ou terrain des entreprises
- L'accompagnement individuel des entreprises : visite, réalisation d'un diagnostic, présentation et sélection des défis, dossier de labellisation et suivi des démarches mises en place par les artisans, labellisation...

Le temps estimé pour les entreprises déjà labellisées est de 0.5 jour/entreprise soit 15 jours pour les 31 entreprises et comprend les missions suivantes :

- Contact téléphonique et physique
- Présentation des nouveaux défis, mise en place de 1 nouveau défi avec accompagnement sur site, suivi des nouvelles démarches.

Objectifs 2023	Temps accompagnement des entreprises	Cout accompagnement 30 entreprises labellisées ECO DEFIS
31 entreprises labellisées en 2022 avec accompagnement pour 1 nouveau défi	15 jours	3 937,50 €
30 nouvelles entreprises labellisées	30 jours	15 750,00 €

- **Animation de l'opération :**

Le temps estimé pour la phase d'animation de l'opération est de **3 jours** par la CMA Normandie et comprend les missions suivantes :

- Proposition des défis à Flers Agglo
- Elaboration des documents terrain
- Réunions de coordination avec Flers Agglo
- Appui pour l'élaboration des outils de communication avec Flers Agglo
- Rédaction du bilan final quantitatif et qualitatif
- Co-animation des comités de pilotage avec Flers Agglo

Temps Animation	Cout animation 30 entreprises labellisées ECO DEFIS
3 jours	1 575,00 €

Soit au total un budget global Accompagnement des entreprises + Animation de 21 262.50 €.

- **Proposition de contribution des partenaires :**

- Pour la CMA Normandie :

La proposition de participation financière de la CMA Normandie à cette opération partenariale est de **4 252,50 €**, soit 20 % du montant global de 21 262.50 €.

- Pour Flers Agglo :

La proposition de participation financière de Flers Agglo à cette opération partenariale est de **17 010 €**.
Le budget communication est à la charge de Flers Agglo, en fonction des outils souhaités par la collectivité.

• **Tableau Récapitulatif Budget Prévisionnel :**

	Budget Prévisionnel		Financement du projet		
	Temps Agent CMA Normandie (jours)	Coût en Euros	Financement Flers Agglo	Financement CMA Normandie (20%)	TOTAL
Accompagnement des 30 entreprises (1 jour / entreprise)	30	15 750,00 €	12 600,00 €	3 150,00 €	15 750,00 €
Accompagnement des 31 entreprises labellisées en 2022 (0,5 jour / entreprise)	15	3 937,50 €	3 150,00 €	787,50 €	3 937,50 €
Animation du dispositif :	3	1 575,00 €	1 260,00 €	315,00 €	1 575,00 €
Total	48	21 262,50 €	17 010,00 €	4 252,50 €	21 262,50 €